



Nouvelles consignes de tri depuis 2022

Depuis le 1er janvier 2022, vous pourrez trier TOUS LES EMBALLAGES et TOUS LES PAPIERS dans votre poubelle à couvercle jaune ! La nouvelle consigne de tri devient très simple : C'est un emballage ou du papier ? Déposez-le, bien vidé, dans le bac de tri à couvercle jaune.



Vous êtes donc invité à déposer en vrac dans le bac de tri tous les emballages en plastique et tous les petits emballages en métal, aux côtés de ceux déjà triés jusqu'à présent : bouteilles et flacons en plastiques, emballages métalliques, papiers, cartons et briques alimentaires.

Mais attention :

pas d'« objets » dans la poubelle jaune ! Casseroles, brosses à dent, CD, cassettes VHS, tuyaux, jouets, ... ne sont pas des « emballages » et restent des déchets à jeter dans la poubelle classique ou en déchèterie.

Pour simplifier le tri, le Sidompe a investi près de 17M€, dont environ 4M€ seront financés par les subventions de l'Ademe, de CITEO et de la Région Ile-de-France, dans la modernisation de son centre de tri des déchets d'emballages ménagers à Thiverval-Grignon. Grâce à ces travaux, à votre geste de tri, et aux nouveaux débouchés pour le recyclage, de nombreux matériaux vont être recyclés, et c'est autant de ressources naturelles qui seront économisées.

Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

Bon à savoir

Les objets électriques, les piles, les batteries, les lampes et les produits chimiques doivent impérativement être séparés des autres déchets et rapportés en point de vente ou en déchèterie. Ils provoquent des incendies, des accidents lors de la collectes ou des risques de pollution si vous les jetez dans vos poubelles.

Services techniques

rue de l'Etang
78810
Feucherolles
[01 34 91 09 40](tel:0134910940)
adjointe.dst@feucherolles.fr
Infos pratiques

Besoin d'un bac jaune plus grand ?

Dans le cadre des nouvelles consignes de tri mises en place en début d'année 2022, vous êtes nombreux à avoir demandé un bac jaune plus grand pour mieux trier vos emballages.

Faites votre demande à adjointe.dst@feucherolles.fr en précisant vos nom, prénom, adresse, mail et téléphone.

Les bacs seront livrés directement chez les administrés et non pas en mairie.

L'échange se fera le jour de la collecte des déchets recyclables, ce qui permettra à la SEPUR de récupérer les anciens bacs facilement sans prendre rendez-vous avec les propriétaires.

Les anciens bacs sont récupérés et recyclés par la société VALPAST dans le 76.

La SEPUR est en mesure de livrer les nouveaux bacs dans un délai maximum de 15 jours, s'ils sont en stock.

Documents
[Consignes de tri 2022](#)
Liens utiles
[Le guide du tri par Citeo](#)
[Calendrier des collectes](#)